



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 16 décembre 2019

Index de l'égalité professionnelle : les services du ministère du Travail mobilisent un important dispositif d'accompagnement au service des entreprises

Au 1^{er} mars 2020, puis chaque année au 1^{er} mars, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés devront calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour les y aider, le ministère du Travail déploie un large dispositif d'accompagnement, et mobilise auprès d'elles des ambassadeurs issus du monde de l'entreprise.

■ Dans un contexte où la rémunération des femmes demeure en moyenne inférieure de 9 % à celle des hommes, l'égalité professionnelle constitue un enjeu de justice sociale en même temps que de performance. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat, traduite dans la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel par la création de l'index de l'égalité professionnelle.

■ Au 1^{er} mars 2020, puis chaque année au 1^{er} mars, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés devront établir, publier, et transmettre à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) un « index de l'égalité professionnelle », conçu comme un outil simple de mesure des écarts et de mise en évidence des points de progression sur lesquelles l'entreprise doit s'engager.

■ Afin d'aider les entreprises à calculer leur index, les services de la Direccte mettent en place un important dispositif d'accompagnement, qui comporte notamment une hot-line, un calculateur en ligne, des classes virtuelles, et des stages de formation. Enfin, pour sensibiliser les entreprises au plus près des territoires, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a nommé dans chaque région des ambassadeurs de l'égalité professionnelle. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont Aurore Sun, présidente de la délégation Marseille du réseau Femmes Chefs d'Entreprises et Gilles Morestin, dirigeant de deux PME de 90 et 35 salariés qui ont accepté de prendre en charge cette mission.

Afin de mieux faire connaître les finalités du dispositif et ses modalités de mise en œuvre, la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur vous convie à une conférence de presse qui se tiendra, en présence des ambassadeurs :

jeudi 19 décembre à 09h30
à
la Direccte
23/25 rue Borde 13008 Marseille
Salle B – Rez-de-chaussée

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail auprès de : frederic.bully@direccte.gouv.fr

CONTACT PRESSE

Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur – Unité Communication – téléphone : 04 86 67 32 55

www.paca.gouv.fr – @prefet13